

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 6 décembre 2021

N° CP-2021-12-12-5

N° applicatif 2572

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de
l'accès à l'emploi

Service consulté

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR A L'ACTIVITE ET L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES DU RSA : ACTIONS COMPLEMENTAIRES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de compléter la délibération prise le 19 avril 2021 relative au plan d'accompagnement vers le retour à l'activité et l'emploi des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa). Les actions proposées visent à renforcer les accompagnements professionnels de deux opérateurs, Bruche Emploi et la Mission Locale de Sélestat, pour un montant total de 5 712 €.

Au 31 décembre 2020, on dénombrait sur le territoire alsacien 44 761 foyers allocataires du revenu de Solidarité active (28 055 dans le Bas-Rhin et 16 706 dans le Haut-Rhin - source CAF - Elisa) disposant d'un versement de rSa, soit une augmentation des effectifs de 11,3 % en un an. Conséquence de la crise sanitaire et socio-économique, cette hausse a révélé des situations de précarité et de fragilité d'une partie de ce public qui nécessite une attention plus soutenue et des moyens supplémentaires.

Accompagnement professionnel

Les subventions présentées s'articulent autour de l'axe de l'accompagnement professionnel, dont l'objectif est l'accès à la formation qualifiante et le retour à l'emploi des BrSa par un contrat de droit commun (CDI, CDD et intérim de plus de 6 mois), en mobilisant si besoin les contrats aidés, en développant leur propre emploi pour les travailleurs indépendants, en accroissant leurs compétences professionnelles, etc...

Par délibération n°CP-2021-4-5-5 du 19 avril 2021, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a accordé une subvention de 26 500 € à l'association Bruche Emploi et une subvention de 17 888 € à la Mission Locale de Sélestat pour l'accompagnement vers le retour à l'activité et l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Le 27 avril 2021, une convention financière relative à l'accompagnement professionnel pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 a été signée respectivement avec la Mission Locale de Sélestat et avec l'Association Intermédiaire BRUCHE EMPLOI

Afin de répondre aux besoins des territoires, il est proposé d'accorder des subventions complémentaires aux deux associations : Bruche Emploi et la Mission Locale de Sélestat, pour un montant total de 5 712 €.

Bruche Emploi est une Association Intermédiaire (AI) ainsi qu'un opérateur de l'accompagnement professionnel, financé à hauteur de 26 500 € par la Collectivité européenne d'Alsace pour 36 places d'accompagnement, et ne bénéficiant d'aucun financement FSE (Fonds Social Européen).

La structure a réalisé 63 accompagnements en 2020 et sollicite une augmentation de sa subvention à hauteur de 2 000 €. Cette subvention complémentaire permettrait de réaliser 39 accompagnements pour 0,65 ETP (0,60 ETP auparavant).
Compte tenu des besoins des publics sur ce territoire, il est proposé d'accorder cette subvention complémentaire de **2 000 €**.

La **Mission Locale de Sélestat** est financée par la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accompagnement professionnel de 25 jeunes BrSa (0,4 ETP) à hauteur de 17 888 €. Elle sollicite une subvention complémentaire de 3 712 € qui permettrait de réaliser 30 accompagnements et de passer à 0,5 ETP d'accompagnement.

Compte tenu des besoins des publics sur ce territoire, il est proposé d'accorder cette subvention complémentaire de **3 712 €**.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'attribuer pour 2021 à l'association Bruche Emploi une subvention de fonctionnement complémentaire de 2 000 €, en un versement unique, pour l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du rSa ;
- d'attribuer pour 2021 à la Mission Locale de Sélestat une subvention de fonctionnement complémentaire de 3 712 €, en un versement unique, pour l'accompagnement professionnel des jeunes bénéficiaires du rSa ;
- d'approuver les avenants joints en annexe au présent rapport à signer avec l'association Bruche Emploi et la Mission Locale de Sélestat ;

- de m'autoriser à signer avec chacune des structures précitées l'avenant de convention afférent à ces subventions.

Les dépenses correspondantes, d'un montant de 5 712 €, seront prélevées sur l'imputation suivante : P1530005 T02, chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY